

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 6 (1861)
Heft: 4

Artikel: Les tentes-abris
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-329370>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

avancé cette assertion, à laquelle nous ne nous serions pas attendu de la part de l'auteur du *Cours de tactique*, que, si nos ressources nous permettent de faire des ouvrages de fortification aussi considérables, ils seront mieux placés sur quelques points importants ou faibles de la frontière.

« Ce qui vaudra d'ailleurs toujours mieux, a dit l'honorable général, ce qui vaudra toujours mieux que des fortifications, ce que rien ne peut remplacer, ce sont des bras forts et des cœurs dévoués. Or, Dieu soit loué, ces moyens ne manquent pas aux peuples qui vivent sous l'empire d'une sage liberté et savent s'en rendre dignes.— ESPÉRONS ! »

Dans notre prochain numéro, nous donnerons quelques observations relatives à ce discours.

LES TENTES-ABRIS.

(Corresp.) Dans un article fort remarquable intitulé *les Zouaves*, la *Revue des Deux mondes* publiait la note suivante (25^e année, tome IX, 1855, page 1119) :

« Voici encore une invention qui avait été promptement adoptée
» par les zouaves, mais qui n'est pas de leur fait. Ce sont les soldats
» du 17^e léger, qui les premiers eurent l'idée de découdre leurs sacs
» de campement et d'en faire des abris en les réunissant deux par
» deux avec des ficelles que soutenaient des bâtons. L'expérience
» ayant réussi, le colonel Bedeau, avec cet esprit d'ordre qu'il apportait à tout, régularisa ce mode d'abri, et le fit adopter à tout son
» régiment. Les autres corps ne tardèrent pas à suivre cet heureux
» exemple. Le transport des grandes tentes ayant été depuis longtemps reconnu impraticable, dans des opérations rapides, sur un
» vaste échiquier, on comprend facilement quelles ressources présentent ces tentes-abris. »

Dans ces quelques mots, M. Vincent de Mars (ou plutôt le duc d'Aumale, qui est généralement reconnu pour le véritable auteur de l'article ci-dessus indiqué) raconte l'origine des tentes-abris. Il suffirait de dire qu'après avoir subi quelques modifications de dimensions suggérées par la pratique, ces tentes-abris ont été adoptées par plusieurs armées de l'Europe, et qu'en Crimée des corps de l'armée française ont passé le premier hiver du siège de Sébastopol, sans autre abri que celui-là, en y apportant toutefois ces mille et un perfec-

tionnements que le troupiér sait si bien trouver et qui font sa joie, tout en contribuant à augmenter son bien-être. Cependant, comme, chez nous, ce mode de campement est peu connu, nous croyons devoir entrer dans de plus amples détails.

On remet à chaque homme, fantassin ou cavalier, une pièce de triège longue de 6 pieds et large de 4 pieds. Les deux petits côtés et l'un des grands sont munis de boutonnières également espacées, et ayant à côté d'elles, et dans leur prolongement, un bouton. L'autre grand côté est renforcé à ses deux extrémités et à son milieu par une pièce de cuir, dans laquelle est pratiqué un œillet, où passe une ganse en forte ficelle. En marche, cette pièce de toile sert à envelopper la capote, pliée longue et mince, de manière à entourer trois côtés du havre-sac, ce qui donne un paquetage excellent. On remet de plus à chaque homme 2 bâtonnets et 3 ou 4 piquets à mentonnet en bois. Les piquets ont la forme des piquets des grandes tentes, et servent au même usage, mais ils sont plus petits. Les bâtonnets ont l'une de leurs extrémités taillée en biseau et s'ajoutent ainsi l'un à l'autre, au moyen d'une petite douille en fer blanc, qui entoure le biseau de l'un deux et y est fixée. En route, les bâtonnets, qui ont chacun 17 pouces de longueur, sont attachés ensemble et réunis aux piquets au moyen d'un bout de ficelle suffisamment long, puis attachés à l'un des côtés du havre-sac. Le tout ensemble n'ajoute qu'un poids insignifiant à la charge de l'homme.

Arrivés au gîte, on campe en Afrique de la manière suivante (supposons un camp d'infanterie, pour les autres armes les modifications seront faciles à trouver) : Après avoir formé les faisceaux, et les avoir rapprochés et enchassés les uns dans les autres, ce qui diminue la longueur de la ligne que doivent surveiller les sentinelles et empêcher que des maraudeurs ne puissent enlever un faisceau, on dispose la troupe en carré et les tentes-abris sont dressées sur 2 ou 3 rangs en dehors de ce carré. Les tentes des officiers sont dressées dans l'intérieur du carré. Lorsque le 17^e léger inventa les tentes-abris, l'armée française était formée sur 3 rangs, chaque file formait une tente. Depuis la guerre de Crimée, elle n'est plus formée que sur deux rangs, comme l'ont toujours été l'armée anglaise et l'armée suisse. Comme il faut 3 pièces de toile pour former une tente, et 3 hommes pour l'habiter, on a permis aux hommes de se choisir par groupes de trois, d'après leurs sympathies mutuelles et leurs affections. Ces trois hommes sont près les uns des autres dans le rang, si toutefois cela ne choque *pas trop* les exigences du rang de taille, et dans le combat ils sont ainsi à portée de s'encourager, de s'applaudir et de se soutenir. Cette disposition nous a semblé remarquable. L'amitié est un lien si noble et si puissant entre tous les hommes, mais surtout entre les soldats, pour lesquels il finit par rassembler tous les

bons instincts qui nous poussent vers la sociabilité, qu'il nous semble fort habile de lui laisser aussi sa part dans la vie militaire, dût-on déplaire un peu à tel ou tel adepte fanatique du coup d'œil et du rang de taille. Les hommes d'une même tente ou d'un même groupe de combat deviennent bientôt une véritable famille. Si l'un de nos officiers supérieurs voulait prendre sur lui d'essayer un peu de ce système, nous croyons qu'il s'en trouverait bien, et ses hommes aussi.

Trois pièces de toile, avons-nous dit, sont nécessaires pour former la tente-abri. Deux d'entre elles sont réunies par leurs grands côtés en les retournant de manière à boutonner les boutons de l'une dans les boutonnières de l'autre et vice-versa. On obtient ainsi un joint excellent et un recouvrement qui forme le faite de la tente et ne laisse pas pénétrer l'eau. Quatre bâtonnets sont réunis pour former les deux montants de la tente. L'une des extrémités repose tout simplement à terre, sur l'autre, taillée en pointe mousse, on place l'une des extrémités du recouvrement dont nous avons parlé et dans laquelle sont deux œillets superposés. Le bout de ficelle qui servait à attacher les bâtonnets sert à coiffer l'extrémité supérieure du montant et vient s'attacher à l'un des piquets, que l'on a enfoncé solidement en terre à 2 ou 3 pieds du bas du montant. Les 2 montants étant placés, on fixe avec des piquets, en les écartant autant que leur largeur permet de le faire, les deux grands côtés restés libres et que nous avons dit être munis de ganses en ficelle passée dans des pièces de renfort en cuir. Cela fait, la tente a la forme d'un toit ouvert par ses deux pignons. La troisième pièce de toile sert à fermer l'un des côtés, et à abriter, lorsque les hommes sont sous la tente, leur tête placée sur le havre-sac en guise d'oreiller, et leurs gibernes. Cette 3^e pièce de toile se boutonne par l'un de ses petits côtés sur le petit côté de l'une des 2 pièces déjà tendues, l'œillet se fixe sur le montant et la ganse; et l'autre extrémité de ce petit côté, se passe dans le mentonnet du piquet sur lequel elle tombe. Une portion du grand côté se boutonne sur le petit côté correspondant, et le surplus de toile est replié en dedans. Cette 3^e partie passe ainsi sur la ficelle tendue pour maintenir le montant et forme une arête qui est dans le prolongement du faite de la tente. Le piquet qui maintient la ficelle reçoit la ganse du milieu de cette 3^e partie et sert à la tendre convenablement. En France, on a aussi taillé cette 3^e partie d'une manière particulière, afin de l'adapter plus convenablement et plus simplement à sa destination; mais il nous semble plus prudent de passer sur l'ennui d'avoir une pièce repliée en dedans de la tente, afin d'avoir une confection uniforme pour tous les éléments de la tente-abri, et de ne pas courir le risque d'être privé, par l'absence d'un homme, d'un élément indispensable. La tente étant dressée, il reste,

comme matériel surnuméraire, 2 bâtonnets et 1 ou 4 piquets, suivant que les hommes en avaient 3 ou 4.

Décrire la manière de dresser la tente-abri est très long, et je crains que mes lecteurs ne s'en soient que trop aperçus; mais la dresser en réalité, surtout lorsqu'elle est entre les mains d'hommes intelligents et exercés, c'est l'affaire de 3 ou 4 minutes. Abattre les tentes et les replier est encore plus prompt.

Nous espérons avoir convaincu ceux de nos lecteurs qui auront bien voulu nous suivre jusqu'ici, de la simplicité du système des tentes-abris. Il nous semble superflu de démontrer leur avantage en ce qu'elles suppriment les tentes ordinaires, si coûteuses, si longues à monter et à démonter, et surtout si lourdes qu'elles exigent des moyens de transport considérables, si considérables même que dans une foule de cas on y a renoncé. Voyons en peu de mots si ce système est applicable et désirable en Suisse.

Les tentes-abris supprimeraient les sacs de campement qu'elles remplaceraient au besoin dans les cantonnements. Les sacs de campement pour être supprimés n'en seraient point perdus. On pourrait, à peu de frais, en faire des draps de lit et les user ainsi dans les casernes. Chacun des éléments de la tente-abri, ou ce que l'on remettrait à chaque homme, reviendrait à 5 francs ou même à moins, si l'on traitait pour une forte fourniture et dans de bonnes conditions. Or une tente ordinaire, servant à loger de 12 à 15 hommes au plus, coûte jusqu'à 150 fr., soit 10 fr. par homme, et elle exige des frais d'entretien et de transport considérables, tandis que la tente-abri est très facile à sécher, à réparer et à entretenir, et qu'elle se transporte par les hommes.

Il nous semble enfin qu'il y aurait une très grande *importance* à adopter en Suisse les tentes-abris pour nos bivouacs, et cela surtout au point de vue *hygiénique*. Si les armées permanentes, dont les hommes sont toujours au service et exercés *tous* également et graduellement aux fatigues et aux travaux de la guerre, se sont bien trouvées de la tente-abri; à plus forte raison une armée de milices comme la nôtre s'en trouverait-elle bien. Que l'on veuille observer qu'un grand nombre de nos soldats sont rompus aux fatigues; mais pas tous, ce qui constitue déjà en lui-même un manque d'homogénéité que la pratique fait vivement ressortir, surtout au début d'une campagne; que d'après leur genre de nourriture dans la vie civile, un très grand nombre d'entre eux sont exposés, en s'astreignant brusquement au régime militaire, à des dérangements d'estomac que le froid aggrave et fait persévérer; que notre climat, même en été, présente *partout* de très grands et très brusques changements de température, non-seulement du jour à la nuit, mais aussi pendant le jour ou pendant la nuit; que ces variations sont d'autant plus sensibles

que l'on s'élève davantage dans les montagnes et qu'on s'éloigne par conséquent des lieux où les cantonnements sont praticables et faciles; que dans la vie civile, la plupart de nos soldats ont des couches souvent *trop* chaudes; que l'on veuille bien, disons-nous, peser toutes ces considérations, et l'on sera convaincu, que pour une armée de milices comme la nôtre, tout moyen qui tend à procurer un abri et un campement peu coûteux, simple, suffisant et applicable *partout*, doit être étudié et recherché avec soin. Un grand capitaine a dit que la victoire est dans les jambes des soldats; un autre (faisant allusion à la nécessité de les bien nourrir) disait que la victoire est dans le ventre des soldats. Ne pourrait-on pas dire, sans vouloir le moins du monde parodier la forme et l'idée des deux axiômes ci-dessus, ne pourrait-on pas dire que des hommes qui n'y sont point habitués et que l'on expose sans abri à toutes les intempéries du bivouac, sont exposés à des maux de ventre, et que des hommes ainsi atteints marchent on ne peut plus mal. J'arrive presque à prouver que la tente-abri protège directement ces deux parties du corps dont d'illustres auteurs ont fait le siège de la victoire. J'avoue en toute humilité qu'en commençant cette lettre, je n'avais pas prévu cette conclusion; mais s'il en est ainsi, la chose vaut la peine d'un sérieux examen.

Pardonnez la longueur de ma lettre, M. le Rédacteur. J'ai cru utile d'attirer l'attention de votre public sur une question d'hygiène militaire. Il y aurait peut-être encore d'autres points intéressants à traiter sur ce sujet, et nous y reviendrons peut-être un jour, si vos lecteurs et vous, Monsieur, n'y mettez pas obstacle.

M.

AFFAIRES D'ITALIE.

Depuis la chute de Gaëte, il ne reste au pouvoir des partisans de François II que les forteresses de Messine et de Civitella del Tronto. Le général Fergola, qui commande la première de ces forteresses, a été sommé dernièrement de se rendre, mais il a répondu qu'il lui importait peu que Gaëte eût été prise; que, pour lui, il défendrait la place qui avait été confiée par le roi à son honneur militaire jusqu'à la dernière extrémité.

Le 20 février, le général Cialdini et l'amiral Persano sont partis avec la flotte pour se rendre à Messine. Le général Mezzacapo, qui commande dans les Abruzzes, dirige ses troupes sur Civitella del Tronto. Dans le cas où ces deux places refuseraient de se rendre, l'attaque commencera bientôt.